

L'An deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le mardi 12 décembre 2023.

Étaient présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUDE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kevin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, BLONDEL Jacques, Conseiller Supplémentaire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-REVEZ Géraldine, Conseillère Titulaire de Goderville, MALO Régis, Conseiller Supplémentaire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SEMENT Christelle, Conseillère Supplémentaire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUDE à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,

Excusé :

- M. JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale et Mme HANIN Anne-Sophie, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : M. MALO Jean-Claude

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	37
Quorum	21
Nombre de votants	41

Délibération n° 167/2023

OBJET : RUDOLOGIE - REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TARIFS AU 1ER JANVIER 2024

OBJET : RUDOLOGIE - REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TARIFS AU 1ER JANVIER 2024

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux et notamment sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets ;

Vu l'avis favorable de la Commission Rudologie en date du 28 Novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finance en date du 05 décembre 2023 ;

Les prévisions du budget « Rudologie », font apparaître des dépenses supplémentaires sur plusieurs postes : coût de collecte des déchets, augmentation de la TGAP, mise en œuvre de la réglementation sur le tri à la source des biodéchets, auxquelles s'ajoute l'inflation.

Pour rappel, lorsqu'il est financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), le service d'élimination des déchets est un service public industriel et commercial (SPIC).

Il doit ainsi tirer l'essentiel de ses ressources des redevances et prix supportés par les usagers du service.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée pour l'ensemble des communes du territoire, les tarifs qui seront évoqués lors de la séance du Conseil Communautaire, pour la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères à partir du 1er janvier 2024.

		Tarification REOM au 01/01/24
Coefficient 1	Foyer 2 et +	267,81 €
	Résidences secondaires	
	Professionnels jusqu'à 240 litres de contenance de bac gris (puis 1€ par litre supplémentaire)	
Coefficient 0,75	Caravanes Mobil-Homes	200,87 €
Coefficient 0,5	Foyer 1	133,91 €
	Gites Ruraux	
Coefficient 0,10	Chambres d'hôtes	26,78 €
Autres catégories	Communauté de Communes (montant/habitants)	1,05 €
	Communes (montant/habitants)	2,92 €
	Camping du Bec de Mortagne (montant/tonne d'ordures ménagères résiduelles collectées)	195,65 €
	Collège part fixe	349,36 €
	Collège (montant/l supplémentaire OM)	1,27 €

- 2 € /passage en déchetterie à partir du 27ème passage (les 26 premiers passages sont compris dans la redevance initiale) ;
 - Pour tous les foyers
- 70 € / passage dès le 1er passage en déchetterie pour les professionnels ;
- 100 € les badges supplémentaires demandés par les entreprises ;
- Montant d'un badge récréé en cas de perte : 10 € ;
- Bac rendu sale : 15 € ;
- Bac non rendu : prix coutant TTC :
 - Bac 120 L : 35 €
 - Bac 180 L : 44 €
 - Bac 240 L : 52 €
 - Bac 360 L : 80 €
 - Bac 660 L : 182 €
 - Bac 770 L : 196 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 31 voix pour, 8 voix contre de Mesdames BRULIN Corinne, DURECU Annie, DHERVILLEZ Pascale et Messieurs BAYOU Anthony, MALO Jean-Claude, REMOND Franck, RIVOALLAN Pierre, VAUCHEL Benoit et 2 abstentions de Madame LAVILLE-RENET Géraldine et BASILLE André

- **D'APPROUVER** les tarifs de la REOM proposés à partir du 1er janvier 2024 ;
- **D'APPLIQUER** ces tarifs à partir du 1er janvier 2024.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

**Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE**

